

Le fait suivant, dit l'Indépendance belge, nous paraît mériter d'être signalé à l'attention des familles :

« Une petite fille de neuf à dix ans, pensionnaire dans une des principales institutions de Bruxelles, était, il y a quelques jours, prise subitement, vers onze heures du soir, d'affreuses convulsions, et dans les accès de son délire, elle allait jusqu'à mordre les personnes qui lui prodiguaient leurs soins »

« Un médecin, M. le docteur T..., appelé en toute hâte, n'hésita pas, à la vue de ces symptômes, à déclarer que l'enfant était atteinte d'empoisonnement, et il prescrivit un traitement immédiat des plus énergiques. »

« Bien qu'administré un peu tardivement, le médicament produisit tout l'effet qu'en attendait M. T... Au bout d'une heure, la petite fille était hors de danger, et il était constaté par des indices certains que le mal auquel elle avait failli succomber était bien le résultat d'un poison. Le fait établi, il ne fut pas difficile d'en découvrir la cause première : l'enfant avait reçu, dans l'après-midi, la visite d'une femme attachée au service de ses parents, qui lui avait remis un sac contenant un demi-kilo de dragées fabriquées avec des amandes amères. C'était l'acide prussique contenu à dose plus ou moins minime dans ces amandes qui avait déterminé un empoisonnement de la nature la plus violente et la plus dangereuse. »

Renseignements commerciaux.

LAINES.

Trois villes sont appelées jusqu'ici en France à exercer le monopole des transactions sur les laines. Ces trois villes sont le Havre, Marseille et Rouen. Paris, marché central, s'approvisionne dans l'une de ces trois villes, quand il n'est pas obligé, ce qui est déplorable, d'aller s'approvisionner au-delà du détroit. De ces trois villes, nous ne craignons pas de l'affirmer, celle qui, par sa position topographique, est la mieux placée pour exercer le monopole des transactions de cette nature, c'est la ville de Rouen. Le Havre est plus spécialement le marché des cotons; Marseille, qui a le monopole des laines du Levant, fournit aux besoins des fabriques du midi, qui, par la nature de leurs produits, s'accommodent fort bien de ces laines, dont ne s'accommoderait pas la fabrication du Nord.

Rouen se trouve placé, pour ainsi dire, au centre des villes manufacturières appelées à consommer annuellement pour environ 100 millions de francs de laines, principalement en qualité fine.

Elbeuf, Louviers, Sedan sont à peu de distance. La première de ces villes communique avec Rouen par la Seine et par le chemin de fer, deux heures suffisent pour le transport des marchandises.

Rouen, qui n'importait, il y a quatre ans, que 5 à 6,000 balles de laine, en importera cette année 15 à 16,000 balles. Mais cela n'empêche pas que les manufacturiers français ne soient obligés d'en aller chercher au-delà du détroit 40 à 50, 00 autres, représentant une valeur de 50 millions de francs, et un produit de 8 millions de kilogrammes. Il n'appartient pas au commerce et à l'industrie privés de détourner en quelques années un courant d'affaires tel vers le point où il serait le plus avantageux pour la France de le faire aboutir. Le gouvernement, seul témoin des avantages qu'ont déjà produits d'énergiques efforts, peut, en les secondant, leur permettre de se démultiplier.

Les transactions sur la place de Lyon se ressentent de l'incertitude des événements.

Le baromètre de la situation reste au variable. Les prix sont bien tenus à cause de l'insistance de la demande. En l'état, la fabrique va mieux qu'on n'aurait pensé. Il y a des métiers au repos, mais on appréhendait qu'il n'y en eût davantage. La spéculation n'osera pas faire un pas tant que la sécurité fera défaut. On a, par continuation, expédié quelques nouveautés en réassortiment de soieries en Italie. D'autre part, on achève de livrer les commissions prises en août pour l'Amérique. Une maison de New-York vient de se déclarer en faillite. Cette déconfiture aura son contre-coup sur le marché de Lyon. Nous ne savons pas le chiffre exact du passif. On donnera 60% aux créanciers. Si nos renseignements sont exacts, la faute en est autant aux expéditeurs qu'aux destinataires. On a encombré New-York de marchandises, puis il a fallu ouvrir l'écluse des encans, c'est allé de mal en pire, et quelques spécialités de soieries, telles que les foulards enluminés, &c., se sont livrés à des prix désastreux. Ce qu'il y a de déplorable, c'est que les fabricants ou les commissionnaires, après avoir vendu aux importateurs, n'hésitent pas à envoyer des marchandises en consignation qui font concurrence à leur clientèle. C'est tirer sur ses propres soldats. Les importateurs se ruinent et entraînent après eux les expéditeurs dans l'abîme. Il y a beaucoup à reprendre et à modifier dans nos relations avec l'Amérique.

VOYAGES COMMERCIAUX.

On fait en ce moment, à Marseille, des armements pour tous les points. Des navires ont été affrétés pour aller chercher des graines oléagineuses dans l'Inde; des arachides, de la cire, de l'ivoire, des sésames, des noix, sur les côtes orientales et occidentales d'Afrique, ainsi qu'à Zanzibar; des poivres à Sumatra, des cafés au Brésil, des sucres aux Antilles, à la Réunion; des bois de teinture au Mexique.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Audience du 18 novembre 1859.

Or changé en plomb. — Expédition de Californie. — Responsabilité des transporteurs.

Le voiturier qui a reçu un colis déclaré lingot d'or sans protestation ni contrôle, est responsable de la substitution d'un lingot de plomb et doit payer la valeur de l'or.

Le 19 mars 1859, M. Kohler, de San-Francisco, a expédié à MM. Sanoner frères, négociants à Paris, un lingot d'or évalué 2,075 dollars 28 cents.

Il a remis ce lingot à MM. Wels Farco et Co, qui ont une importante maison de banque et de navigation à San-Francisco et New-York.

MM. Wels Farco et Co ont acheminé le lingot à la maison Lansing Baldwin et Co, du Havre et de Paris, qui l'a présenté au destinataire.

MM. Sanoner frères, ayant conçu quelque inquiétude à l'aspect du colis, l'ont ouvert en présence de MM. Lansing Baldwin et Co, et ils ont reconnu, avec le concours d'un essayeur de commerce, que le lingot était entièrement en plomb et valait 5 francs.

Ils ont immédiatement fait assigner MM. Lansing Baldwin et Co, en paiement de 11,102 fr. 65 c. pour la valeur du lingot d'or qu'ils attendaient. Ils soutenaient que le lingot d'or, chargé à San-Francisco, a été évidemment enlevé en cours de route ou en Angleterre, où de hardis filous ont déjà fait leurs preuves dans ce genre, et que le lingot de plomb a été adroitement substitué et apporté à Paris.

Le tribunal de commerce de la Seine, après le rapport de l'arbitre, vient de condamner Lansing Baldwin et Co, à payer la somme de 11,102 fr. 65 cent., avec intérêts et dépens.

FAITS DIVERS.

— Les coulisiers condamnés à 10,500 francs d'amende ont adressé un recours en grâce à l'empereur. Ils font valoir leur bonne foi!!!

— Le village de la Chapelle Saint-Denis va célébrer, le 30 de ce mois, le 109^e anniversaire de son doyen, M. Armand David, né le 30 novembre 1750. Il est le dernier soldat des armées de Louis XV. Dans quatre jours, M. David entrera dans sa 110^e année.

— Voici une petite statistique assez curieuse des marchands chargés de satisfaire les appétits gloutons de Paris : On compte 845 marchands de vins en gros, 1470 débitants de vins en détail, 495 bouchers, 288 charcutiers, 601 boulangers, 457 pâtisseries, 694 restaurateurs, depuis les cartes les plus fabuleuses jusqu'à l'Asard de la fourchette, ce fameux restaurant dont les plats sont à cinq centimes. Vous avez, en outre, pour vous délecter après et prendre votre moka, 764 cafés et estaminets.

Et si, par hasard, vous venez à être affligé d'une indigestion, Paris peut offrir 1693 médecins pour vous soigner, et même pour vous empêcher ad patres.

— On sait que les vieux chiffons ont une grande puissance fertilisante. La quantité à répandre par hectare varie entre 1,500 et 3,000 kilos. Avant d'appliquer les chiffons comme engrais, on les divise le plus possible. Ce travail, payé aux ouvriers à raison de 12 fr. les 1,000 kilos, n'est pas sans inconvénient lorsqu'il s'agit de vieux chiffons, qui souvent proviennent des hôpitaux.

Selon M. Gasparin, la gale fut introduite à la colonie de Mettray par des enfants qui avaient été chargés de cette division.

Le nommé R..., âgé de quarante-sept ans, ouvrier en papier peint, père de quatre jeunes enfants, se trouvant momentanément sans travail, avait pris le parti de s'employer au coupage des vieux chiffons. Il accomplissait cette opération à l'aide d'une faux implantée dans un billot de 50 centimètres.

Avant-hier, cette faux lui fit une blessure légère au-dessus du poignet droit. Il ne s'en émut aucunement, et se contenta, après avoir étanché le sang, de bander la plaie. Pendant la nuit, le bras se gonfla d'une manière effrayante, et le matin, l'ouvrier était en proie à d'horribles souffrances. Le médecin qu'on envoya chercher reconnut une inflammation purulente, et malgré une médication énergique, il ne put en empêcher la terminaison funeste.

— Le Droit rapporte ainsi un suicide accompli par un jeune homme :

« M. R..., appartenant à une riche famille qui habite une colonie anglaise, était venu à Paris, dans le but de se livrer aux distractions qu'offre la capitale. Son corps s'étant couvert en divers endroits d'une éruption qui n'offrait rien de dangereux, il s'imagina qu'il venait d'être affligé d'une sorte de lèpre faisant de grands ravages dans son pays et passant pour être incurable. Aussitôt il prit la résolution de se donner la mort.

Il y a peu de jours, la détonation d'une arme à feu répandait l'alarme dans un hôtel de la rue St-Dominique, où demeurait R.... On reconnut que le bruit venait de la chambre qu'il occupait,

et, la porte en ayant été ouverte, on trouva ce jeune homme étendu sans vie sur le parquet. Il avait laissé un billet adressé aux autorités chargées de constater la mort, et ainsi conçu :

« J'ai avalé vingt-six gouttes de laudanum de Sydenham; néanmoins, j'ai passé une bonne nuit; le poison n'opère pas. Je vais être obligé d'avoir recours au pistolet. »

C'était effectivement à l'aide d'un pistolet dit coup-de-poing qu'il avait accompli son suicide. Une remarque assez singulière a été faite par le médecin qui examinait le corps. La balle avait pénétré trop profondément dans la poitrine pour occasionner la mort, qu'il fallait attribuer uniquement à la commotion produite par la décharge de l'arme à feu. »

— Voici un tour d'escroc fort habilement exécuté :

Mme la marquise de C... tient à bail de M. le prince de L... un immeuble situé rue de l'Université, et dont le prix de location, par trimestre, est de 4,055 francs. A l'échéance de chaque terme, M. R..., receveur de rentes du prince, vient toucher le terme chez M. H..., receveur de la marquise. Il y a quelques jours, un étranger se présenta à la place de M. R...; il annonça que ce dernier était en province, et qu'il l'avait chargé d'encaisser les loyers. Du reste, il était muni d'une lettre de M. R..., justifiant sa mission, et d'une quittance de loyer parfaitement en règle.

Le régisseur n'en demanda pas davantage, et il compta sans hésiter les 4,055 fr. Plusieurs jours s'écoulèrent, lorsque M. H... vit entrer, dans son cabinet, M. R..., qui, exhibant une quittance, demanda le montant du terme échu. Mais j'ai payé, s'écria M. H... en montrant la quittance qu'il avait reçue.

« Vous avez eu affaire à un escroc, répliqua le receveur de rentes; je me suis en effet absenté mais je n'ai chargé personne de me remplacer auprès de vous. La lettre et la quittance qu'on vous a présentées sont fausses. »

Plainte a été portée contre l'auteur de cet audacieux détournement.

— Une découverte étrange, qui donne lieu aux commentaires les plus divers, et qui semblerait se rattacher à un crime horrible, vient de mettre en émoi la commune d'Aubonne.

Vendredi dernier, vers huit heures du matin, M. Maitrugues, maire de St.-Gorgon, allait à la chasse, quand un cantonnier qui travaillait sur la route, l'arrêta et lui dit que deux chasseurs de Mouthier, MM. Pommex et Robin, venaient de trouver dans le bois de la Cude, territoire d'Aubonne, une jambe de femme, détachée du tronc, et à demi dévorée par les renards qui abondent en cet endroit.

M. Maitrugues se porta immédiatement sur les lieux, en compagnie des auteurs de la découverte, et reconnut effectivement une jambe de femme, chaussée d'une bottine. Il s'empressa de prévenir M. le maire d'Aubonne, qui se rendit au bois avec plusieurs habitants de sa commune. On battit les broussailles et l'on ne tarda pas à trouver un cadavre que l'on reconnut être celui de Marie Guerry, âgée de 32 ans, femme du sieur C. D..., et disparue depuis plus d'un mois.

Le cadavre était dans un état avancé de putréfaction. Il était couché sur le dos, dans un fourré très épais. Le bras droit était écarté, la tête penchée sur l'épaule droite, la figure décharnée et les cheveux en désordre. On remarquait, en outre, sur la neige environnante, des traces de sang. Un mouchoir marqué M. G., et une robe de laine verte à carreaux complétaient les indices déjà recueillis sur l'identité de la malheureuse femme.

Les gendarmes de la brigade de Pontarlier

Mercuriale du marché aux grains de Lille DU 23 NOVEMBRE 1859.

Table with 2 columns: Grain type and Price. Includes items like Blé blanc, Blé macaux, and Fleurs.

Prix moyen (à l'hect.) des marchés du département, plus Arras.

Table with 2 columns: Grain type and Price. Includes Blé blanc and Blé macaux.

TAXE DU PRIX DU PAIN dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Table with 2 columns: Bread type and Price. Includes Pain de ménage, Pain de 2e qualité, Pain blanc, Pain de fleur, Les deux pains, Les quatre pains, Les huit pains.

Le contradicteur pédant est cauteleux, sournois, rusé, tartufe; il sait revêtir toutes les formes, tour à tour piquant, flatteur, caustique, caressant, incisif; rien ne lui coûte pour vous amener sur le terrain de la discussion; il sait même, à l'occasion, habilement justifier son ridicule. En effet, il aime à causer avec vous, il y gagne toujours quelque chose... L'étendue de vos connaissances l'étonne sans cesse; votre facilité d'élocution le charme... Il ira même jusqu'à vous avouer que si quelquefois il se permet de vous contredire, c'est uniquement parce qu'alors votre parole devient plus vive, plus ardente, plus colorée... Un peu d'animation met si bien en relief toutes vos qualités!

Piège inévitable! perfi die d'autant plus sûre qu'elle revêt les apparences d'une admiration naïve! C'est le chant de la syrène. Prenez donc bien garde toutefois, Charybde et Scylla ne sont pas loin!

Cette admiration naïve ne l'empêchera pas tout-à-l'heure de vous démontrer qu'à côté de lui vous n'êtes qu'un sot en trois lettres, vous ne lui venez pas seulement à la cheville; et de cela, si vous ne demeurez pas convaincu, soyez persuadé au moins qu'il l'est pour vous et pour lui.

Quand une fois vous aurez reconnu la nature de l'animal, vous chercherez à vous en débarasser. Pour cela, je sais trois moyens infailibles... Soyez de son avis... encore de son avis... toujours de son avis... Il mourra peut-être d'une contradiction rentrée, ce qui vous importe peu; le moins qu'il en advienne, c'est qu'il vous prenne en grippe... Bénissez-en le ciel... dès ce moment, vous le trouverez presque aimable... comparativement.

LE CONTRADICTEUR PAR DEVOIR.

Qui l'eût pensé? Il y a cependant une espèce de contradicteur digne d'estime. — Quoi, direz-vous, il y aurait des gens obligés à la contradiction quand même? — Que doit faire l'obligé d'une dynastie, quand, par exemple, vous l'attaquez en sa présence?... se taire?... Ce n'est pas assez, si vraiment il lui doit de la reconnaissance, il doit lever le siège ou la défendre. — Non, direz-vous; il doit décliner le bienfait dès l'instant que le bienfaiteur cesse d'avoir ses sympathies.

C'est penser en Caton; mais Caton, qui s'est donné la mort, ne l'eût certes pas donnée à sa famille; or, l'existence de la famille de ce pauvre contradicteur dépend peut-être de la position qu'il a acceptée. Et si vous savez vivre, ne l'exposez pas à rougir devant vous des bienfaits qu'il reçoit ou à trahir ses bienfaiteurs: cet homme ne s'appartient plus. Une pareille condition est toujours un grand malheur, mais quelquefois elle n'est pas une bonte.

Et le ministre de la religion peut-il, doit-il écouter en silence vos philosophismes?

Et le soldat, vos maximes délétères de la discipline?

Et le magistrat, vos principes, excellents peut-être au point de vue spéculatif, vos principes civilisateurs, je le veux bien, mais relativement, immédiatement, comme modicatifs et non comme agents absolus?

Respect donc à la position des individus chargés sur l'honneur de la défense de certains éléments de l'ordre social; les convenances et la

politesse la plus vulgaire vous interdisent certaines manifestations en leur présence.

Et le journaliste? Le journaliste occupe une position tout exceptionnelle; c'est à lui surtout que la contradiction quand même est permise.

Les principes les plus opposés ont besoin de défenseurs dévoués; que chacun d'eux admette les sentiments même les plus opposés des autres, toute polémique devient impossible. Les partis cessent d'être représentés; le mouvement politique se ralentit, meurt bientôt, et le pays tombe dans le marasme: la voie est ouverte au despotisme.

Alex. de SAILLET.

La maison sous l'enseigne de JEAN-BART, Grande-Place, à Lille, près les bureaux de l'Echo du Nord, vient de recevoir un complément considérable D'HABILLEMENTS CONFÉCTIONNÉS.

Dire tous les avantages que l'acheteur trouve incontestablement dans cette maison où tout ce qu'il y a de meilleur en étoffe est vendu chaque jour à une foule considérable, c'est entrer dans des détails qui ne pourront donner qu'une faible idée du bon marché réel que la maison JEAN-BART peut seule offrir.

L'entrée des magasins est toujours libre. Chaque visiteur peut se convaincre que toutes les promesses faites par le propriétaire de l'établissement sont exactement et loyalement tenues.

Il y a donc d'immenses avantages à faire choix de vêtements confectionnés dans les magasins de JEAN-BART, Grande-Place, à Lille, près les bureaux de l'Echo du Nord.